

Peut-on stopper la "pornopandémie" ?



Article rédigé par *La Sélection Hebdo*, le 20 décembre 2021

Source [La Sélection Hebdo] Parents, Éducation Nationale, opérateurs, réseaux sociaux... Tous doivent prendre leurs responsabilités : avec la généralisation des smartphones dès le plus jeune âge et l'absence totale de garde-fous, ce ne sont pas même des adolescents, mais désormais des enfants de moins de dix ans qui consultent des sites pornographiques. Une pratique qui tourne à l'addiction, ruine toute vision de la sexualité et des rapports homme-femme, et fait la fortune d'une industrie sans scrupules.

Jusqu'ici, chaque levée de boucliers se heurtait à des *"haro sur les pères la morale"*, plus encore si les critiques venaient de la sphère catholique. Mais les temps changent : quand l'une des plus grandes stars de la chanson du moment, adulée des ados, interprète du générique du dernier James Bond, en témoigne, difficile de lui faire de telles critiques. La chanteuse Billie Eilish, âgée de 20 ans, vient en effet de se confier sur son addiction aux sites de pornographie dès à l'âge de 11 ans : *"Je pense que cela a vraiment détruit mon cerveau et je me sens incroyablement dévastée d'avoir été exposée à autant de porno"*, a-t-elle expliqué, disant même souffrir de cauchemars pour avoir consulté des contenus violents et abusifs.

Comme elle, les enfants de cette génération connectée sont confrontés à une véritable *"pornopandémie"*. Certes, le CSA a récemment sommé quelques sites pornographiques d'empêcher leur accès aux mineurs. Mais les opérateurs, et les parents doivent aussi se soucier des dangers qu'il y a à placer en toute liberté un smartphone et un accès Internet entre des mains trop jeunes : en moyenne, les enfants reçoivent leur premier smartphone à l'âge de 9 ans et neuf mois. La première exposition à la pornographie arrive de plus en plus tôt, la plupart du temps avant 12 ans, et elle est très souvent involontaire, souligne la plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr. Si le code pénal français interdit d'exposer les mineurs à des photos et vidéos pornographiques, la réalité est toute autre. Qui osera faire comme les émirats du golfe ? Ils bloquent tout bonnement l'accès à ces sites pornographiques à tous les internautes... La question est ainsi réglée. Peut-on faire de même en Europe ?

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)